



## **DELIBERATION N°2025/041/MJI PORTANT LOCALISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2026**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 06

De votants : 06

*Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site [www.portailco.yt](http://www.portailco.yt), et que la convocation du conseil avait été faite le 12 juillet 2025*

### **Présents :**

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI

### **Absents :**

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUS-SENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUACHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILHI ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 22 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture le mercredi 16 juillet 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.**

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

A la demande de la préfecture et conformément à l'article R.40 du code électoral, il est demandé de préciser les emplacements des bureaux de vote pour l'année 2026 afin que le préfet puisse prendre un arrêté avant le 31 Août 2025.

Il est rappelé qu'avec l'arrêté n°2024-SG-380, les emplacements des bureaux de vote pour l'année 2024, l'année 2025 n'ayant pas connu d'élections les bureaux de vote n'ont pas été modifiés, sont :

- Bureau de vote 24 (Centralisateur) : Ecole de M'tsangamouji 2



- Bureau de vote 26 : Ecole maternelle de Chembenyumba
- Bureau de vote 55 : Ecole primaire de M'tsangamouji I
- Bureau de vote 97 : Ecole primaire de M'tsangamouji III
- Bureau de vote 98 : Ecole primaire de M'liha
- Bureau de vote 116 : Ecole maternelle de M'tsangamouji centre
- Bureau de vote 139 : Ecole primaire de M'tsangamouji I
- Bureau de vote 140 : Ecole maternelle de Chembenyumba
- Bureau de vote 141 : Ecole primaire de M'tsangamouji IV

Il est donc demandé au conseil municipal de valider les emplacements de bureau de vote pour l'année 2026 et d'en informer le préfet.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

### **DECIDE**

- 1) De valider les emplacements de bureau de vote pour l'année 2026 comme suit :
  - Bureau de vote 24 (Centralisateur) : Ecole de M'tsangamouji 2
  - Bureau de vote 26 : Ecole primaire de Chembenyumba
  - Bureau de vote 55 : Ecole primaire de M'tsangamouji I
  - Bureau de vote 97 : Ecole primaire de M'tsangamouji III
  - Bureau de vote 98 : Ecole primaire de M'liha
  - Bureau de vote 116 : Ecole maternelle de M'tsangamouji centre
  - Bureau de vote 139 : Ecole primaire de M'tsangamouji I
  - Bureau de vote 140 : Ecole maternelle de Chembenyumba
  - Bureau de vote 141 : Ecole primaire de M'tsangamouji IV
- 2) D'autoriser Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le



ID : 976-200008829-20250716-D36\_50\_MJI\_6-DE

Signé par : Said Maanrifa

IBRAHIMA

Date : 16/07/2025

Qualité : Maire



Fait et délibéré, le 16/07/2025

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire**

**IBRAHIMA SAID MAANRIFA**